

Pôle communication

Tél. : 24 66 40

Mardi 16 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 octobre, a adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 5 arrêtés et examiné 13 dossiers d'étrangers.

1. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 4 millions de francs à six associations :
 - ➔ l'association communale de chasse agréée de Farino : 1 million de francs pour son fonctionnement,
 - ➔ Le comité Miss Nouvelle-Calédonie : 1 million de francs pour la participation de Miss NC 2018 au concours de Miss France 2019,
 - ➔ Les vélos du cœur : 500 000 F pour son fonctionnement,
 - ➔ Nouméa fashion week : 500 000 F pour l'organisation de la fashion week du 18 au 20 octobre 2018 au château Hagen,

- Toïmïri popaï : 500 000 F pour son fonctionnement,
- Pacific fair : 500 000 F pour l'organisation de la 8^e Foire du Pacifique du 11 au 14 octobre 2018 à Nouméa.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le président du gouvernement à prendre les arrêtés modificatifs relatifs aux parcours individualisés de formation.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 11,3 millions de francs de subventions d'investissement aux cinq lauréats de l'appel à projets handi'loisirs :
 - commune de Houaïlou : participation au financement de l'équipement handi'sport de la salle omnisports de la commune (4 millions de francs),
 - commune de Dumbéa : finalisation de l'accès à la baignade de la plage de Nouré (2,8 millions de francs),
 - province Sud : projet « Dans le même courant » visant le financement à 80 % de l'aménagement de deux rampes d'accès à la rivière au Parc de la rivière bleue (1,8 million de francs),
 - commune de Bourail : projet de parcours « Handi'plaisirs ». Participation à 80 % à l'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite d'un parc sur la commune (1,7 million de francs),
 - commune de Nouméa : acquisition de trois fauteuils de baignade pour personnes à mobilité réduite (1 million de francs),

Une première édition avait déjà permis de financer cinq projets visant l'aménagement de sites de pleine nature pour un montant de 13,5 millions de francs.

> *Voir communiqué détaillé « Appel à projets handiloisirs ».*

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 19,9 millions de francs d'aide à la production audiovisuelle et cinématographique à diverses sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de projets de film documentaire, magazine, fiction et clip vidéo, pour les six projets de films suivants :
 - AV COM – Documentaire de 52' « Des syndicats, un destin commun » : 1,4 million de francs,
 - P4 NC SARL – Documentaire de 52' « Elles aussi » : 3 millions de francs,
 - P4 NC SARL – Documentaire de 52' « Haka nation » : 4,5 millions de francs,
 - Neo productions – Documentaire de 52' « Face à face » : 3,7 millions de francs,
 - Archipel production – Documentaire de 52' « Yera, le voyage de Lélé » : 2,2 millions de francs,
 - Red Pacific SARL – Documentaire de 70' « André Dang, l'homme de l'île » : 1,1 million de francs.

> Voir communiqué détaillé « Subventions productions cinématographiques ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une enquête administrative préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour du forage Leroi, sur la commune de La Foa. Mme Elizabeth Doiteau est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour réaliser le dossier d'enquête administrative, du 12 au 26 novembre 2018 inclus.

* *

*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, deux avis favorables sur des demandes de carte de résident temporaire et trois avis favorables sur des demandes de cartes de résidents permanents. Il a également émis cinq avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.